



Abus de confiance par courtier pret immo ??

Par **firol**, le **18/05/2011** à **07:13**

Bonjour à toutes et à tous,rnrnJ'aimerais avoir vos opinions concernant le problème que je me pose. Savoir si je peux engager une procédure pour abus de confiance et/ou escroquerie.rnrnPour faire simple je suis passer par un courtier recommandé par un (vrai et toujours) ami agent immobilier. Je leurs avais bien précisé à tout les deux que je n'y connaissais absolument rien du tout et que j'avais horreur de négocier. Grosse erreur...rnrnrnLe courtier m'a fait plusieurs propositions et j'ai signé pour:rntaux fixe 4.20% sur 216mois (18ans) hors assurancernsomme empruntée 78000e +/-rnrnPTZ octroyé: 8000e +/- sur 256moisrnrnrnAu final j'ai payé 2000euros de frais de courtage (ouch!!!)rnrnJ'ai signé un papier au début chez le courtier où ce montant était inscrit en rémunération. Je me suis dit que c'était réglo vu que j'avais été recommandé par mon meilleur ami. Quel c** je suis, plus naïf y'a pas!!! Et je lui ai bien fait un chèque de 2000euros, débité quelques jours plus tard...rnrnrnAvec du recul je m'appercois que j'ai un contrat où je me suis fait avoir sur toute la ligne. Des pénalités en cas de remboursements anticipés, pénalités si je change de banque, mauvaise prise en charge par l assurance si j'ai des problèmes de santé.rnrnUn autre ami est lui aussi passé par ce courtier 3 mois après moi et il a obtenu un meilleur contrat que moi (forcement il a négocié lui) et a eu en plus affaire au même banquier que moi.rnrnCe qui me fait encore plus mal c'est que j'avais de sacrés avantages, je suis fonctionnaire depuis + de 6ans et j'avais un apport monstrueux.rnrnLe jour de la signature du prêt immo à la banque c'est un autre pseudo courtier qui m'a accompagné car le premier a eu l'accouchement de sa femme au même moment. Son collègue était simplement agent immo et m'avait confié qu'il n'avait jamais fait ca.rnrnrnEn conclusion je pense qu'il a bien profité de moi et ma crédulité pour me soutirer un maximum d'argent, faire profiter par la même occasion son copain banquier et expédier mon dossier au plus vite en me vendant le plus banal des contrats. Et bien sûr tout c'est dérouler comme prévu pour eux.rnrnSelon vous, est-il envisageable que j'engage une procédure pour escroquerie ou abus de confiance contre le courtier de façon à récupérer un peu d'argent et réparer le préjudice que je subis...rnrnJe vous remercie grandement pour vos conseils et merci

également de m'avoir lu.
Sincères salutations.

Par **edith1034**, le **18/05/2011** à **08:15**

il n'y a ni escroquerie ni abus de confiance, vous payez pour avoir un prêt bancaire et vous l'avez
devant un tribunal le juge ne peut écouter celui qui invoque sa propre turpitude
je suis désolée de cette réponse
il faut absolument se renseigner avant un achat immobilier
pour tout savoir sur la vente et l'achat immobilier
:
<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **firol**, le **18/05/2011** à **09:02**

Merci pour la réponse et votre rapidité.
Au moins ça a le mérite d'être clair, malheureusement :-)
Je pensais que les commissions étaient un peu "réglementées"
Bonne journée.